



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°75_CC_2025_CCDS

ETUDE DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU CANAL REMY A L'ORIGINE DES PHENOMENES D'INONDATION DANS LE QUARTIER VILLAGE INDONESIEN DE LA VILLE DE SINNAMARY

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

Absent excusé ayant donné procuration :

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Absents excusés :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de valider l'opération « Etude du fonctionnement hydraulique du canal Rémy à l'origine des phénomènes d'inondation dans le quartier village Indonésien de la ville de Sinnamary » et son plan de financement.

La CCDS exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Dans ce cadre, elle a initié la réalisation d'un Programme d'Etudes Préalable au Plan d'Action de Prévention des Inondations (PEP au PAPI) qui aboutit à la réalisation de plusieurs fiches actions à réaliser sur le territoire des Savanes.

Le village Indonésien à Sinnamary fait régulièrement l'objet d'épisode d'inondation en raison de débordements du canal Rémy le traversant et dans le cadre de notre compétence GEMAPI, il convient d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans cette zone. L'étude vise à caractériser de manière fine le fonctionnement hydraulique du canal Rémy, et d'identifier l'ensemble des facteurs jouant un rôle sur les dynamiques à l'origine des inondations du secteur afin de mettre en place une stratégie de lutte contre les inondations du secteur.

La présente étude prendra en compte l'ensemble des facteurs susceptibles de contribuer aux variations du niveau d'eau du canal Rémy et aux inondations :

Délibération n° 75_CC_2025_CCDS

Etude du fonctionnement hydraulique du canal Rémy à l'origine des phénomènes d'inondation dans le quartier village indonésien de la ville de Sinnamary

Page 1

- La morphologie et la capacité hydraulique du canal Rémy, ainsi que des cours d'eau et ouvrages connexes ;
- L'influence du marnage responsable des fluctuations du niveau d'eau liées aux marées ;
- Le comportement des eaux pluviales ;
- L'influence du barrage hydroélectrique de Petit-Saut, pouvant faire varier les débits d'eau relâchés du barrage dans le fleuve Sinnamary.

Ainsi, cela permettra de caractériser finement la dynamique hydraulique locale jouant un rôle dans les variations de niveau d'eau du canal et de formuler des propositions d'entretien, d'aménagements ou de mise en place d'ouvrages de régulation afin de réduire efficacement le risque d'inondation dans cette zone urbanisée et fortement vulnérable.

Le coût de l'étude est fixé à 100 000€ selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montant	Taux de participation
Etude du fonctionnement hydraulique du canal Rémy a l'origine des phénomènes d'inondation dans le quartier village Indonésien de la ville de Sinnamary	100 000,00€	ETAT – Fonds Verts	80 000 €	80%
		CCDS	20 000 €	20%
Total	100 000,00€	TOTAL	100 000,00 €	100%

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'opération « Etude du fonctionnement hydraulique du canal Rémy a l'origine des phénomènes d'inondation dans le quartier village Indonésien de la ville de Sinnamary » ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montant	Taux de participation
Etude du fonctionnement hydraulique du canal Rémy a l'origine des phénomènes d'inondation dans le quartier village Indonésien de la ville de Sinnamary	100 000,00€	ETAT – Fonds Verts	80 000 €	80%
		CCDS	20 000 €	20%
Total	100 000,00€	TOTAL	100 000,00 €	100%

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°19_CC_2018_CCDS du 03/04/2018 définissant les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI par la CCDS ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire de 3 septembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'opération « Etude du fonctionnement hydraulique du canal Rémy a l'origine des phénomènes d'inondation dans le quartier village Indonésien de la ville de Sinnamary ».

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses	Montants	Recettes	Montant	Taux de participation
Etude du fonctionnement hydraulique du canal Rémy a l'origine des phénomènes d'inondation dans le quartier village Indonésien de la ville de Sinnamary	100 000,00€	ETAT – Fonds Verts	80 000 €	80%
		CCDS	20 000 €	20%
Total	100 000,00€	TOTAL	100 000,00 €	100%

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention(s) : 00



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250918-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 19-09-2025